

CONCOURS PHOTO – PAYS DE SAINT-ELOY EN IMAGES

REGLEMENT – EDITION 2024

Article 1 - Thème

La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy organise en octobre 2024 la deuxième édition du concours photo « Pays de Saint-Eloy en images ».

Son thème sera « **automne** ».

Article 2 - Public

L'accès à ce concours est gratuit, **destiné exclusivement aux photographes amateurs** et ouvert à tous les habitants du territoire et hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Article 3 – Critères photographiques

Chaque participant pourra faire parvenir **1 photographie** sur le thème de l'automne prise **entre le 1er octobre et le 15 novembre 2024**.

Cette photo devra impérativement avoir été prise à partir d'une commune du Pays de Saint-Eloy (voir carte en fin de règlement) mais pourra représenter un paysage extérieur au territoire intercommunal (ex : Chaîne des Puys).

La photo sera **au format numérique** et de qualité suffisante pour supporter une impression grand format.

Seront acceptées les photos :

- de paysage
- de village
- de bâti isolé
- de patrimoine
- de personne non reconnaissable

Toute photo représentant une personne reconnaissable sera automatiquement écartée.

Les photos ne respectant pas le thème (l'automne) ne seront en outre pas retenues pour le vote.

Article 4 - Participation

La photo sera transmise **par mail**, en pièce jointe ou via [wetransfer](https://www.wetransfer.com), à communication@paysdesainteloy.fr

Dans ce mail, en plus de la photo, le participant devra renseigner ce formulaire :

- *Nom et prénom*
- *Adresse*
- *Téléphone*
- *Email*
- *Date et lieu de la prise de vue*

Les participants acceptent que leurs données soient traitées et conservées uniquement pour le concours photo, notamment pour l'envoi des prix. Ces données seront supprimées dès la fin du concours.

Article 5 - Election

L'élection des meilleures photos se fera en ligne au mois de **novembre**. Le suffrage sera accessible à tous. Les photos seront numérotées et anonymisées afin de garantir la partialité des votants.

Article 6 - Prix

Les auteurs des trois photos ayant recueilli le plus de voix lors du vote se verront attribuer les prix suivants :

Première place : 10 chèques locaux (valeur totale : 50€)

Deuxième et troisième place : 5 chèques locaux (valeur totale : 25 €)

Les lauréats seront en outre invités à la cérémonie des vœux de la communauté de communes qui aura lieu en janvier 2025.

Article 7 - Exposition

Une partie des photos fera l'objet d'une **exposition** à la Lanterne à Saint-Eloy-les-Mines.

La Communauté de communes s'engage, si elle souhaite les utiliser, sans aucun but lucratif, à préciser l'auteur des photos. Chaque candidat accepte ainsi par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence.

Article 8 - Règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat. Le règlement est disponible sur le site de la communauté de communes : <https://www.paysdesainteloy.fr/>

Article 9 - Renseignements

Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy

La Lanterne

Rue du Puits Saint-Joseph

63700 Saint-Eloy-les-Mines

04 73 52 72 73

communication@paysdesainteloy.fr

Liste des 34 communes membres de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy :



